

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 novembre 2015– Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Etaient présents :

M. BASTIEN Michel	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme COROMPT Thérèse	Déléguée du Conseil Régional
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la commune de Condrieu
Mme FRERING Odette	Déléguée de la commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône
M. LARGERON Patrick	Délégué de la ville d'Annonay
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la commune de Bourg Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la commune de Roisey - Présidente
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la commune de Sainte Croix en Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

M. BRACCO Vincent	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint Etienne Métropole
M. LONGEON Olivier	Délégué du Conseil Régional
Mme MICHAUD FARIGOULE Christiane	Déléguée du Conseil Régional
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. REYNAUD Hervé	Délégué du Département de la Loire
M. SCHMELZLE Pierre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint Etienne Métropole

Ont donné pouvoir :

Mme Nicole FOREST	à Michèle PEREZ
M. Bernard SOUTRENON	à Mme Michèle MONCHOVET

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Président de l'association des Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Melle Peggy LE NIZERHY	Directrice Adjointe du Parc

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 12 NOVEMBRE 2015

Michèle Perez accueille les membres du Bureau à Maison du Parc/

Jean-Christophe Valluy exerce les fonctions de secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2015.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - COMPTE RENDUS DES GROUPES DE TRAVAIL ET DES COMITÉS DE PILOTAGE.

- **Groupe de travail Observatoire de la biodiversité du 19 octobre 2015 :**

Le groupe de travail a principalement travaillé sur l'organisation des rencontres de l'observatoire de la biodiversité qui auront lieu le samedi 21 novembre à Bourg-Argental sur le thème biodiversité et changement climatique. Le groupe de travail a également évoqué l'avenir de l'observatoire, la mise en place d'indicateurs évaluatifs en s'inspirant de la démarche menée actuellement dans le cadre du contrat corridors biologiques.

- **Comité de pilotage du Contrat corridors biologiques du 13 octobre 2015 :**

Le comité de pilotage a validé 12 questions évaluatives. Il a également fait un point d'avancement de la mise en œuvre du contrat. 16 actions portées par 10 maîtres d'ouvrage différents ont d'ores et déjà fait l'objet de demande de subvention. 13 actions sont prévues sur la tranche 2016.

- **Groupe de travail Changer d'ère du 13 octobre 2015 :**

Un pré-bilan des rendez-vous 2015 a été réalisé. Deux rendez-vous sont encore à venir : les rencontres de la biodiversité et une balade thermographique le 4 décembre à Echalas. La nouvelle rubrique « S'initier avec les experts » fonctionne bien et est à poursuivre.

Le groupe de travail a arrêté la date d'audition des 19 projets déposés dans le cadre d'Un projet pour un mandat. Ce sera le 8 décembre 2015.

Enfin, l'appel à projet « Ensemble changeons d'ère » a été finalisé. Il a été lancé officiellement lors du comité syndical du 5 novembre dernier.

Michel Forest informe les membres du Bureau que l'association des Amis du Parc et le CPIE des Monts du Pilat organisent une conférence sur la Transition énergétique à Saint Genest Malifaux le 24 novembre à 19h00.

3 – PROGRAMMATION CULTURELLE 2016 :

Dans la poursuite de l'action culturelle qu'il développe depuis de nombreuses années, le Parc du Pilat souhaite sur l'année 2016 proposer deux types de rendez-vous :

- dans la continuation des saisons précédentes de "Concerts en balade et Scènes aux champs", un rendez-vous estival sur 5 à 6 dates alliant randonnée, spectacle et repas dans le(s) restaurant(s),
- dans la poursuite de l'expérience lancée dans le cadre du printemps des bistrotts, une nouvelle opération à l'automne 2016 reprenant ces principes.

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 55 000 € TTC et serait financé comme suit :

- Région Rhône Alpes (convention d'objectifs) : 44 000 €,
- Autofinancement : 11 000 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes.

Daniel Dürr explique que le groupe de travail actions culturelles réfléchi à la mise en œuvre d'une nouvelle programmation du printemps des Bistrots, sans IPAMAC. La difficulté porte sur la sélection des Bistrots pour les communes où il y en a plusieurs.

4 - ANALYSE DES FORMES URBAINES ET ARCHITECTURALES DE L'HABITAT TRADITIONNEL PILATOIS :

Dans le Parc du Pilat comme ailleurs, le nombre de maisons individuelles disposées sur un terrain relativement grand (1 500 m² et plus) a connu un accroissement considérable ces 25 dernières années. Ainsi, la densité moyenne est d'un logement pour 1 470m² et ce sont approximativement 380ha d'espaces agricoles ou naturels qui, chaque année, sont consommés pour la construction de maisons individuelles.

La nécessité de construire sur une parcellaire plus petite appelle une forme d'habitat différente, plus proche du tissu urbain traditionnel des bourgs et hameaux anciens, forme urbaine qui contribue par ailleurs à l'identité du Pilat.

Le Parc du Pilat propose de confier à l'Institut d'Urbanisme de Lyon (Université Lyon 2) une mission d'étude portant sur « l'analyse des formes urbaines et architecturales de l'habitat traditionnel pilatois ». La question est la suivante : comment concilier les besoins des habitants qui aspirent à un cadre de vie de qualité (nature, calme, espace, intimité, paysages ...) tout en construisant de manière dense en consommant moins d'espace ?

Dans un premier temps, l'atelier professionnel dressera un diagnostic :

- o Identification et analyse des spécificités urbaines du territoire du Parc du Pilat (organisation du bâti et différentes formes de densités, rapport des formes urbaines à la spécificité des lieux et aux paysages, qualités offertes en matière de cadre de vie, d'intimité, d'espaces publics...). Pour cela, le Parc proposera aux étudiants 3 sites d'étude représentatifs de la diversité architecturale du Parc et des problématiques rencontrées ;
- o Le Parc dressera une liste des personnes ressources qui pourraient faire l'objet d'enquêtes ;
- o A ce stade, les étudiants pourront également faire le « bilan » de ce qui a déjà été réalisé par le Parc du Pilat ou par d'autres structures sur la thématique des formes urbaines.

Dans un second temps, il s'agira de proposer et de formaliser des solutions innovantes en matière d'habitat pour répondre à la question « habiter le Pilat aujourd'hui : c'est quoi ? »

- o Proposer des hypothèses ou des scénarios ;
- o Vérifier les hypothèses grâce à une étude de marché, etc ...

Enfin une troisième phase pourrait être consacrée au développement d'outils qu'ils soient règlementaires, programmatiques ou opérationnels adaptés aux moyens des communes rurales.

Le Budget prévisionnel de cette opération s'élève à 10 000 € TTC et serait financé comme suit :

- Région Rhône Alpes (convention d'objectifs) : 8 000 €,
- Autofinancement : 2 000 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes,
- autorise la Présidente à signer la convention à intervenir avec l'Institut d'urbanisme de Lyon.

Charles Zilliox insiste sur la nécessité de travailler sur l'analyse d'habitats denses récents pour voir ce qui marche et ce qui ne marche pas.

5 - PILOTAGE DU PROGRAMME LEADER PILAT (ANNEE 2016).

2015 a été l'année de lancement du nouveau programme Leader Pilat pour la période 2015/2020. Ce programme nécessite une cellule technique d'animation du Groupe d'Action Locale afin de coordonner, d'animer et de gérer le programme en conformité avec les objectifs définis par l'Autorité de Gestion et la stratégie du GAL Pilat. L'équipe Leader est composée d'un chef de projet/animateur, d'une animatrice dédiée pour l'agroécologie et d'une gestionnaire administrative et financière.

2016 sera la première année de mise en œuvre du programme. La coordination/animation et la gestion sur ce début de période, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, se traduisent par :

- un chef de projet, 65% d'un équivalent temps plein (2016 nécessitera une mobilisation exceptionnelle importante du chef de projet du fait du démarrage du programme. Le temps estimé sera inférieur les années suivantes).
- une gestionnaire administrative et financière, 75% d'un équivalent temps plein.

Le projet prévoit aussi le recrutement d'un stagiaire sur 6 mois qui aura en charge l'analyse et la mise en place d'un observatoire des pratiques sociales sur le Parc du Pilat.

Sur cette programmation LEADER 2015/2020, il est désormais possible de présenter des dépenses de structure à hauteur de 25% des coûts directs de ce projet.

Ainsi le budget prévisionnel s'élève à 89 034 € HT et serait financé comme suit :

- Union européenne (FEADER de LEADER) : 71 227 €,
- Autofinancement : 17 807 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de l'Europe (Leader).

6 - TERRAE – TERRITOIRE D'AGRO-ECOLOGIE.

Lors de sa réunion de septembre, le Bureau du Parc avait donné un avis de principe favorable à la participation à la deuxième phase du projet TERRAE (Territoire d'agroécologie) proposé par l'ISARA – Lyon sur la période 2016-2018, avec le financement de la Fondation de France et celui complémentaire de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du PSADER.

Une première phase du projet TERRAE réalisée en 2013-2015 a permis :

- de mettre en évidence l'intérêt des acteurs pour envisager la transition de manière transversale à l'échelle du système alimentaire et des territoires,
- de souligner l'importance de l'animation pour relever le défi des décloisonnements disciplinaires, institutionnels et sectoriels,

- d'identifier les leviers d'action de la transition vers des territoires d'agroécologie, et de repérer un certain nombre d'initiatives de transition agroécologique à l'œuvre dans les territoires,
- de mettre en place des partenariats de recherche action sur des expérimentations concrètes de transitions agroécologiques.

La deuxième phase du projet TERRAE 2016-2018 associe, comme pour la première phase les trois territoires que sont : Boucle du Rhône en Dauphiné, Pays Roannais et le Parc naturel régional du Pilat, afin de mettre en œuvre la transition vers des territoires d'agroécologie.

Cette deuxième phase prévoit les actions suivantes :

- Coordonner les initiatives de transitions agroécologiques dans les territoires à travers une cartographie et un suivi de la dynamique d'initiatives de transitions agroécologiques repérées sur les territoires, la création de lien entre les porteurs d'initiatives pour identifier les leviers d'une transition plus intégrée à l'échelle du territoire et une cohérence entre les démarches, l'identification des complémentarités, synergies ou concurrences entre ces initiatives et les enjeux d'une gouvernance territoriale.
- Expérimenter la mise en œuvre de transitions agroécologiques et territorialisées par la recherche-action en s'appuyant sur deux essais, l'un dans le Roannais pour transformer les relations entre opérateurs des systèmes alimentaires et l'autre en Boucle du Rhône en Dauphiné sur la fertilité des sols en culture céréalière.
- Evaluer l'impact et la pertinence des dynamiques de transitions engagées au regard des enjeux de durabilité et des besoins des habitants du territoire
- Animer un réseau transversal de recherche action pluridisciplinaire et interterritorial et rayonner dans les sphères scientifiques, territoriales et dans la formation.

En 2015-2016, deux études longues réalisées par des étudiants de l'ISARA vont permettre d'enquêter la profession agricole sur les initiatives agroécologiques et les questionnements sous-jacents.

Un premier groupe va s'intéresser à la filière élevage et le deuxième groupe enquêtera la filière viticole.

Ces deux enquêtes permettront :

- de recenser les initiatives individuelles ou collectives et leurs résultats pour tester, mettre en place des pratiques agro-écologiques,
- d'identifier les raisons qui ont guidées ces initiatives, le cadre ou les programmes dans lesquelles elles s'inscrivent
- de décrire le jeu des acteurs de l'agriculture dans le Pilat,
- d'analyser les réseaux par lesquels ils agissent,
- de déterminer ceux qui ont une position influente et déterminante pour l'évolution des systèmes d'exploitation,
- de mieux comprendre quel sens ces acteurs donnent à la notion d'agroécologie, de mettre en évidence quels contenus (ou non) ils lui attribuent,
- de mieux comprendre ce qui fait sens pour les agriculteurs qui développent leur exploitation en dehors des notions d'agroécologie : quel diagnostic de la situation actuelle ? quelle vision de long terme?
- de repérer les blocages ou facteurs favorisant la mise en œuvre d'une agriculture agroécologique (techniques, économiques, sociaux),
- de détecter les leviers propres à dissoudre ces blocages,
- d'identifier la perception, les besoins ou réticences exprimés par les acteurs quant au rôle du Parc dans l'accompagnement d'une dynamique de transition agroécologique.

Les résultats de ces études longues seront présentés au comité de pilotage agriculture durable du Pilat.

Le coût de ces deux études s'élève à hauteur de 2 000 € chacune, soit un total de 4 000 €. Aussi une subvention de 2 000 € au taux de 50% serait sollicitée auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du PSADER et une subvention d'un montant équivalent a été sollicitée auprès de la Fondation de France directement par l'ISARA.

Deux conventions, une pour chaque étude, jointes en annexe sont à signer avec l'ISARA.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région (PSADER),
- autoriser la Présidente à signer les deux conventions à intervenir avec l'ISARA.

Sandrine Gardet indique que la Fondation du Patrimoine a donné un avis favorable pour l'accompagnement financier de ce projet.

Elle explique que les agriculteurs sont rencontrés. Ils sont interrogés par les étudiants sur leur perception de l'agroécologie, du Parc et sur les questions que pose leur profession en lien avec l'écologie. Le rendu de ces rencontres aura lieu en décembre en comité de pilotage Agriculture durable.

7 – ANIMATION AGROECOLOGIQUE (ANNEE 2016) :

La Charte du Parc du Pilat renouvelée en 2012 affiche une ambition forte d'inscrire le développement de l'activité économique du territoire dans le respect de la préservation des ressources naturelles locales en recherchant la meilleure plus-value sociale.

La filière agricole constitue un des secteurs clés du Pilat par la place qu'elle occupe et les impacts immédiats sur les ressources qu'elle valorise. Pour y répondre, un projet agroécologique pour le Pilat a été élaboré et décliné à travers différents programmes stratégiques : Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC), Programme Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural (PSADER), programme LEADER... Ils concernent les diverses filières d'élevage du territoire, la viticulture et l'arboriculture principalement. Les actions prévues visent à la fois à préserver le foncier agricole, favoriser des pratiques agroenvironnementales, valoriser le métier d'agriculteurs, promouvoir des produits de qualité.

En 2008, le Conseil Départemental de la Loire a souhaité tester sur un site pilote la mise en œuvre d'une nouvelle compétence départementale acquise pour la préservation des Espaces Agricoles et Naturels Péri-urbains. Le site pilote retenu a été la « Bordure Gier Pilatoise » ; le Parc du Pilat a été chargé de la première phase du projet avec la délimitation d'un périmètre à préserver. Il couvre une surface de 3 115 ha et concerne 5 communes (Saint-Chamond, Saint-Paul en Jarez, Farnay, Rive-de-Gier, Châteauneuf).

Le Parc du Pilat est également chargé de la deuxième phase du projet consistant à la mise en œuvre du programme d'action. Cette mission a été évaluée à un ¼ temps. Un premier plan d'actions a été animé de 2011 à 2015 et a fait l'objet d'une évaluation en 2015. Ce travail a conduit à réorienter son contenu et la façon de le mettre en œuvre pour la période 2016-2020.

Un emploi à temps plein est prévu pour animer et coordonner l'ensemble de ces thématiques afin de permettre une dynamique plus forte de réalisation des actions. Il peut s'agir à la fois d'actions initiées par le Parc du Pilat en concertation avec l'ensemble des partenaires ou d'actions initiées par d'autres acteurs du territoire et que le Parc du Pilat accompagne techniquement et financièrement.

Le budget prévisionnel de cette action s'élève à 46 250 € et serait financé comme suit :

- Europe (Leader Pilat) : 37 000 €
- Département de la Loire : 4 625 €
- Autofinancement : 4 625 €

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de l'Europe (Leader) et du Département de la Loire.

8 – ANIMATION DES SITES NATURA 2000 – DEMANDE DE CREDITS 2016.

Le Parc du Pilat est en charge de la mise en œuvre des Documents d'objectifs (DOCOB) de quatre sites Natura 2000 (les Crêts, Chaussître, les Vallons de l'Ondaine et les Ravins rhodaniens - partie Loire).

A ce titre, pour 3 d'entre eux, le syndicat mixte du Parc bénéficie d'une subvention annuelle gérée par le ministère en charge de l'Ecologie. A compter de 2016, l'animation du site des Ravins Rhodaniens est en effet financée dans le cadre du programme Leader Pilat via le dossier Animation agroécologique inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

Pour 2015, il est proposé de solliciter une subvention de 35 786 € correspondant au financement d'un poste à temps plein (y compris les frais annexes).

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de l'Etat.

Peggy Le Nizerhy explique que l'obtention de ce financement n'est pas certaine et que le renouvellement du contrat de la chargée de mission concernée n'a pas encore été réalisé.

9 - MUTUALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DES FORETS ANCIENNES DES PARCS NATURELS DU MASSIF CENTRAL : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

Les forêts anciennes* ont été ciblées, dans le cadre du Programme opérationnel Massif Central (POMAC) du FEDER, en tant qu'espace naturel à préserver et à valoriser (POMAC, axe 1, volet biodiversité). En effet la biodiversité présente dans ces forêts est spécifique, notamment pour la micro-faune du sol, et joue un rôle important dans le fonctionnement des écosystèmes forestiers (dégradation de la matière organique et cycle du carbone). Cependant, à ce jour, les forêts anciennes sont un milieu relativement mal connu et surtout mal identifié. Avant d'entreprendre des actions en leur faveur, il s'agit d'abord d'améliorer la connaissance que nous en avons.

Les 12 parcs du Massif Central (9 PNR dont le Pilat, un Parc National et 2 projets de PNR) couvrent 37% de la superficie du Massif Central mais représentent 63% de ses forêts (soit 1 619 550 ha). L'association 'IPAMAC se propose de porter pour ces 12 territoires un projet mutualisé en deux volets.

- 1) L'identification des forêts présumées anciennes sur le territoire des Parcs et projets de Parcs du Massif central. Il s'agira d'un travail cartographique et historique visant à identifier les noyaux de forêt dont la

présence est avérée depuis au moins 200 ans. Leur localisation permettra de mieux cibler les opérations à venir en faveur de ce milieu.

- 2) L'émergence de projets opérationnels impliquant les acteurs forestiers locaux. Ce volet consistera en l'organisation de journées d'échange sur la thématique des forêts anciennes, rassemblant non seulement les Parcs concernés mais aussi les principaux acteurs naturalistes et forestiers (Conservatoires d'espaces naturels, Conservatoire botanique du Massif central, Office national des forêts, Centres régionaux de la propriété forestière, ...). L'objectif sera d'élaborer des actions, à l'échelle d'un ou plusieurs Parcs, favorables à la préservation et au bon état des forêts anciennes.

Ce projet s'étendra sur 18 mois, il représente un coût de 15 164 € pour le territoire du Pilat (180 853 € au total, pour l'ensemble des 12 Parcs).

Dans sa séance du 1^{er} juillet dernier, le Bureau du Parc a émis un avis favorable sur ce dossier et validé le plan de financement suivant :

- Europe (FEDER POMAC) : 7 582 € (50%),
- Etat (FNADT) : 3 061 € (20%),
- Région Rhône-Alpes (PSADER Pilat) : 4 521 € (30%).

Ce plan de financement a fait l'objet d'une modification et se présente désormais comme suit :

- Europe (FEDER POMAC) : 7 582 €,
- Etat (FNADT) : 1 461 €,
- Région Rhône-Alpes (PSADER Pilat) : 4 521 €,
- Autofinancement : 1 600€.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la modification du plan de financement.

10 – MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE CORRIDORS BIOLOGIQUES « GRAND PILAT » : DOSSIERS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU PARC DU PILAT.

La programmation 2016 du contrat corridors « Grand Pilat » a été validée par le comité de pilotage du contrat réuni le 13 octobre 2015.

Il est proposé de solliciter un soutien financier pour une première série de dossiers de cette programmation. Une 2^{ème} série sera présentée au bureau du 3 décembre prochain.

➤ Assistance à l'intégration de la trame verte et bleue dans les Plans Locaux d'Urbanisme – 2^{ème} tranche pour 5 communes hors Parc (action URB 1.1) :

Cette action a pour objectif le maintien de la trame verte et bleue par une prise en compte dans les documents de planification (PLU). La fiche-action prévisionnelle prévoit sur la durée du contrat, d'accompagner 49 communes concernées par des corridors à enjeu fort. Parmi ces communes, 21 ont été identifiées prioritaires*, car concernées par des corridors d'enjeu régional (SRCE). Pour mémoire le périmètre du contrat comprend 98 communes.

Deux dossiers de demande de financement ont déjà été déposés par le Parc du Pilat auprès de la Région Rhône-Alpes et du FEDER Massif central (programmation 2013 et 2015).

La programmation 2013 a permis de mettre au point une méthodologie en 6 étapes, auprès de 3 communes pilotes (Saint-Jean de Touslas*, Givors*, Farnay).

Pour la programmation 2015 un appel à candidatures auprès des communes éligibles a été lancé en janvier. 11 communes ont souhaité bénéficier de cette action : 6 communes du territoire du Parc (Véranne, Roisey, Lupé, Bessey, Bourg-Argental, La Versanne) et 5 communes hors-Parc (Seyssuel*, Saint-Andéol le Château*, Saint-Alban du Rhône*, Annonay*, Ternay*).

L'enveloppe financière du dossier 2015 a permis de réaliser la totalité de l'accompagnement pour les 6 communes du Parc (réalisation assurée en régie par Régis DIDIER, chargé de mission « Biodiversité » au Parc) mais seulement une partie pour les 5 communes hors Parc (mission confiée au bureau d'études Soberco environnement : prestataire retenu suite à une consultation sur un marché à bons de commande). En effet, initialement ce dossier était calibré pour un accompagnement de 3 communes hors Parc seulement.

Il s'agit donc pour ce dossier 2016 de réaliser une 2^{ème} tranche pour ces 5 communes afin de finaliser la totalité de la mission.

Le montant de l'opération s'élève à 26 760 € TTC financé de la façon suivante :

- FEDER Rhône-Alpes : 13 380 € (50%),
- Région Rhône-Alpes : 13 380 € (50%).

➤ **Assistance à l'intégration de la trame verte et bleue dans les Plans Locaux d'Urbanisme (action URB 1.1) :**

Suite à un 2^{ème} appel à candidatures lancé en juin 2015 pour préparer la programmation 2016, 3 communes ont répondu favorablement : Longes, Chonas l'Amballan*, Boulieu lès Annonay*.

Comme en 2015, l'accompagnement pour les communes du Parc est réalisé en régie par Régis DIDIER (chargé de mission « Biodiversité ») et pour celles situées hors Parc par SOBERCO Environnement.

La Communauté de Communes VivaRhône a souhaité également bénéficier de cet accompagnement pour l'ensemble de ses 11 communes dans le cadre d'un PLUi (sachant que 5 de ces 11 communes sont éligibles à l'offre d'accompagnement : Félines*, Serrières*, Vinzieux, Brossainc, Saint-Jacques d'Atticieux). Afin de pouvoir répondre favorablement à cette demande intercommunale, la méthodologie a été ajustée et fera l'objet d'une consultation spécifique.

Le montant de l'opération s'élève à 73 755 € TTC correspondant à :

- 71 100 € TTC de prestation
- 2 355 € TTC de coût interne (15 jours de chargé de mission Parc)

Et financé de la façon suivante :

- FEDER Rhône-Alpes : 36 878 € (50%),
- Région Rhône-Alpes : 36 877 € (50%)

➤ **Gestion et protection d'un réseau de landes et friches collinéennes dans l'objectif prioritaire du maintien des sites de reproduction du Busard cendré – études/animation (action TRA 4.1) :**

La mise en œuvre de cette action a été engagée dans la programmation 2014 et a été confiée aux LPO 42 et 69.

L'objectif de cette action est de consolider, sur cinq secteurs cibles, un réseau fonctionnel de landes et friches favorables au Busard cendré et plus largement à tout un cortège d'espèces patrimoniales liées à ces milieux.

Les 5 secteurs sont le plateau Momantais, le plateau du Pilat rhodanien, le plateau Pélussinois, le versant Gier, le versant Ondaine.

La méthodologie retenue comporte 6 étapes allant du repérage et cartographie des sites favorables, animation foncière et du porter à connaissance auprès des acteurs locaux, élaboration de plans de gestion adaptés pour chacun des sites retenus, mise en œuvre de premières actions de gestion.

La première tranche 2014 a produit :

- L'identification et la cartographie (au 1/10 000ème) de 299 sites dont 148 ont été retenus suite à une validation terrain et une analyse des données historiques « Busard cendré »
- La sélection de 10 sites pilotes pour lesquels une recherche cadastrale et une animation foncière ont été conduites en parallèle de l'élaboration de plans de gestion.

Face à la difficulté d'engager les propriétaires dans des conventions (deux des 10 sites pilotes ont pu être conventionnés), une réflexion a été engagée avec les services de l'Etat, des Départements, des intercommunalités concernées, du CEN RA sur les outils à mobiliser (réglementaire, foncier...).

Pour la tranche 2016, il s'agit de reproduire ce qui a été mené à l'échelle des 10 sites pilotes, sur le reste des sites retenus (soit 138 sites) dans le cadre d'une prestation confiée aux LPO 42 et 69.

Le montant de l'opération s'élève à 85 575 € TTC financé de la façon suivante :

- FEDER Rhône-Alpes : 42 788 € (50%),
- Région Rhône-Alpes : 42 787 € (50%)

➤ **Gestion et protection d'un réseau de landes et friches collinéennes dans l'objectif prioritaire du maintien des sites de reproduction du Busard cendré – travaux de restauration des landes du Crêt du Pet du Loup (action TRA 4.1) :**

Culminant à 561 mètres d'altitude, le Crêt du Pet du Loup, se situe à l'extrémité orientale de la ligne de crêtes du massif du Pilat. Au-delà de la présence d'habitats et d'espèces à enjeu patrimonial (une des plus grandes landes à callune de ce secteur, accueillant plusieurs espèces patrimoniales dont l'Engoulevent, le Busard cendré, la Genette), ce site a été reconnu comme jouant un rôle stratégique au sein de la trame écologique, espace de liaison entre plusieurs ravins d'enjeu patrimonial affluents du Rhône et du Gier.

Un plan de gestion a été élaboré en 2009 dont une des actions porte sur la restauration des landes menacées de fermeture.

Depuis 2013 des interventions, sous maîtrise d'ouvrage Parc du Pilat, sont menées (chantiers d'étudiants annuels en partenariat avec le lycée AGROTEC de Vienne) et en 2015 a été testé, en complément, du pâturage extensif. Une visite de terrain organisée le 24 septembre dernier a permis de dresser un bilan positif de ces actions de gestion avec notamment la pertinence de reconduire le pâturage extensif sur deux années supplémentaires.

Pour la tranche 2016, il s'agit de reconduire 6 jours de chantiers-étudiants et un pâturage sur 94 jours (réparti d'avril à mi-septembre).

Le montant de l'opération s'élève à 16 384 € TTC financé de la façon suivante :

- Région Rhône-Alpes : 9 224 € (56%),
- Département du Rhône : 7 160 € (44%).

➤ **Animation globale du plan d'actions et transfert d'expériences vers d'autres territoires (Action ANI 1.1) :**

La tranche 2016 portera sur la poursuite de l'appui administratif et financier auprès de la chef de projet.

Il s'agit, en liaison avec la chef de projet, de :

- superviser le montage des dossiers de demande de financements (relations avec les maîtres d'ouvrage, vérification des pièces administratives...).
- suivre les procédures d'instructions des dossiers au sein des différentes instances sollicitées pour des aides financières (Europe, Etat, Région, Département, Agences de l'Eau...).
- assurer le suivi des subventions.
- veiller au respect, par les maîtres d'ouvrage, des échéances de réalisation des actions et des différentes étapes administratives.
- participer si besoin à une réunion annuelle du comité de pilotage du programme d'actions (organisée à la Maison du Parc à Pélussin).

Cet appui, estimé à 564 heures/an, est réalisé dans le cadre d'une prestation (marché à bons de commande).

Le montant de l'opération s'élève à 30 456 € TTC financé de la façon suivante :

- FEDER Rhône-Alpes : 15 228 € (50%),
- Région Rhône-Alpes : 15 228 € (50%)

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte les dossiers qui leur ont été présentés et leurs plans de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes, du FEDER Rhône Alpes et du Département du Rhône.

11 – FAVORISER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DES EXPLOITATIONS EN AOP RIGOTTE DE CONDRIEU :

La Rigotte de Condrieu, a été reconnue en AOC en 2009 et a été enregistrée en AOP, Appellation d'Origine Protégée, par la Commission européenne le 7 novembre 2013.

Actuellement 86 tonnes de Rigotte de Condrieu sont produites. La filière compte 10 producteurs fermiers et 7 éleveurs laitiers qui livrent leur lait à une entreprise de transformation.

Le syndicat de défense gère l'appellation Rigotte de Condrieu.

Le cahier des charges définit les conditions de production du lait, notamment l'alimentation des chèvres qui constitue l'un des points clefs :

- l'herbe doit représenter la moitié de la ration sur la période de pâturage ou d'affouragement en vert,
- 80% des aliments consommés par les chèvres doivent provenir de l'aire d'appellation,
- le pâturage et/ou l'affouragement en vert doit être de 120 jours minimum,
- les aliments concentrés ne doivent pas dépasser 350 kg/chèvre/an,
- les OGM et ensilage sont interdits.

L'évolution croissante du coût de l'alimentation demande aux éleveurs d'être de plus en plus performants sur la maîtrise des charges alimentaires. La viabilité des exploitations, notamment des exploitations laitières, est très dépendante de leur capacité à maîtriser leur coût lié à l'alimentation.

C'est pourquoi, le syndicat souhaite poursuivre les actions sur l'autonomie fourragère, autonomie en concentrés et protéique afin de faciliter l'adaptation des exploitations au cahier des charges de l'AOP.

L'action sur l'amélioration de l'autonomie fourragère a démarrée en 2010. 7 mélanges prairiaux ont été implantés sur trois sites afin de mener une étude comparative des différentes variétés de fourrage (résistance, appétence, facilité d'implantation, richesse en protéine, rendement laitier...) dans le souci de trouver des variétés adaptées aux conditions pédoclimatiques et de répondre à l'exigence d'autonomie fourragère tout en maintenant une productivité régulière sur l'année.

Au vu des premiers résultats, 4 mélanges fourragers se démarquent comme mieux adaptés au secteur du Pilat. Le syndicat souhaite approfondir ces essais afin de mesurer les valeurs nutritives de ces espèces pour apprécier l'incidence sur la production du lait.

Le syndicat souhaite également étudier la conduite technique de ces mélanges et notamment la capacité de séchage pour faire du foin de Prairies Mélanges d'Espèces – PME- (stade optimum de fauche, foin séché au sol et foin séché en grange).

La poursuite des essais sur une période plus longue permettra également de mieux cerner l'adaptation des mélanges aux conditions climatiques et météorologiques.

Cette action s'inscrit dans les objectifs du PSADER du Pilat, en particulier dans son objectif 3 "Accroissement de la performance environnementale, énergétique et climatique de l'agriculture du Pilat".

La prise en charge financière concerne les frais suivants :

- les frais de semences des prairies multi espèces,
- les frais d'analyses : rendement matière sèche, valeurs nutritives....
- l'intervention de conseillers spécialisés (techniciens des Chambres d'agriculture et des contrôles laitiers de la Loire et du Rhône),
- les interventions pour la formation des agriculteurs,
- la conception de fiches de diffusion et l'animation du projet par l'animatrice du syndicat.

Le budget prévisionnel de cette action s'élève à 20 048 € TTC. Le montant sollicité dans le cadre du PSADER Pilat est de 6 014,40 € (30%).

- Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte l'accompagnement du dossier proposé dans le cadre du PSADER Pilat.

Charles Zilliox indique que le COPIL agriculture durable a insisté sur le fait que les agriculteurs qui auront bénéficié de cet accompagnement devront former leurs collègues par eux même.

12 – PROPOSITION D'ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE.

Une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale de droit public, comme le syndicat mixte du Parc, peut être effectuée dans le cadre du service civique. La mission doit revêtir un caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel. Les tâches doivent être réalisées essentiellement sur le terrain en matière de communication, pédagogie, écoute et médiation.

Le volontaire ne peut pas se substituer à un salarié, le service civique doit intervenir en complément de l'activité des salariés.

Ainsi, le volontaire ne peut pas :

- être indispensable au fonctionnement courant de la structure qui l'accueille,
- exercer des tâches administratives et logistiques liées au fonctionnement courant de la structure (préparation du budget, secrétariat, standard, informatique, gestion du personnel,.....)
- engager la collectivité à l'égard des tiers,
- exercer des fonctions d'encadrement des agents de la collectivité.

La structure souhaitant accueillir un ou plusieurs volontaires en service civique doit solliciter un agrément. L'agrément est délivré par l'Agence du service civique, et plus précisément par le Préfet de région, délégué territorial de l'Agence.

La durée maximale de validité de l'agrément est de deux ans pour l'engagement du service civique. Il peut être renouvelé pour la même durée et selon la même procédure.

Le syndicat mixte du Parc remplit les conditions pour pouvoir solliciter une demande d'agrément.

L'engagement de service civique est ouvert aux volontaires, de 16 à 25 ans. Les organismes agréés ont l'obligation de publier l'ensemble de leurs offres de mission sur le site www.service-civique.gouv.fr.

Le contrat d'engagement de service civique peut être d'une durée de 6 à 12 mois pouvant être prolongé dans la limite de ces 12 mois. La durée hebdomadaire de travail est d'un minimum de 24h à un maximum de 48h réparties sur 6 jours.

Le volontaire perçoit :

- une indemnité principale versée par l'ASP dont le montant brut correspond à 35,45% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, soit 484,23 € brut (valeur 2011).
- Une prestation supplémentaire à la charge de la collectivité d'accueil dont le montant brut correspond à 7,43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, soit 101,49 € brut (valeur 2011).

Cette prestation supplémentaire n'est pas assujettie à la CSG/CRDS, ni à aucune autre cotisation. Elle n'est pas imposable.

Un tuteur chargé de préparer le volontaire à sa mission et de l'accompagner dans la réalisation de celle-ci doit être désigné. Une formation civique et citoyenne et un accompagnement dans la réflexion sur le projet d'avenir doivent être assurés par la collectivité d'accueil au cours de la mission. La formation peut être assurée en interne ou par un organisme extérieur. Dans ce cas le coût de la formation est pris en charge par l'Etat.

A ce jour, le Parc n'est pas agréé pour accueillir de volontaire en service civique. Il n'a, jusque là, qu'hébergé et co-encadré les personnes en service civique recrutées par Scouts et Guides de France.

Les missions qui pourraient être confiées par le Parc à un ou plusieurs volontaires consisteraient en :

- la réalisation d'enquêtes ou d'animation
 - pour recueillir des avis par exemple sur la représentation/perception des paysages du Pilat,
 - pour recueillir la mémoire du Parc (de ceux pour qui le Parc a eu un impact dans leur vie),

- pour recueillir des données sur les pratiques sociales (afin d'alimenter l'observatoire des pratiques sociales souhaité dans le cadre de leader),
- pour des actions d'information plus individualisées visant à l'éducation/l'information sur les gestes éco-citoyens (notamment en lien avec TEPOS).
- la diffusion (et la formalisation d'un réseau de diffusion) des documents, tracts édités par le Parc sur le territoire en allant à la rencontre des citoyens pour porter un message Parc, faire mieux connaître le Parc.
- le lancement du réseau phénoclim' et plus largement la contribution au développement, à la structuration du réseau d'observateurs bénévoles de l'observatoire participatif de la biodiversité du Pilat

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité

- sollicite le Comité syndical pour autoriser la Présidente à faire une demande d'agrément auprès de l'Etat.

13 - DESIGNATION D'UN ELU POUR REPRESENTER LE PARC A LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER POUR LA REGLEMENTATION DE BOISEMENT DE SAINT-SAUVEUR-EN-RUE.

La commune de Saint-Sauveur-en-Rue souhaite réviser sa réglementation de boisement. Cette réglementation fixe pour la commune, à l'échelle de la parcelle, les zones où le boisement peut être autorisé et les zones où il est interdit, en faveur du maintien de l'activité agricole. Elle prend à la fois en compte les enjeux forestiers et agricoles locaux, ainsi que la préservation des milieux naturels et de la qualité des paysages.

Une commission communale d'aménagement foncier (CCAF) est créée pour élaborer, discuter et valider la cartographie de zonage de la réglementation de boisement. Cette commission est constituée d'élus locaux, de propriétaires forestiers, d'agriculteurs et de représentants des enjeux environnementaux. Parmi les élus, un représentant du Parc du Pilat est sollicité, appuyé par le technicien chargé du suivi des réglementations de boisement, pour prendre part à cette commission.

L'élaboration d'une réglementation de boisement s'étend généralement sur un an, de la première réunion de présentation à la validation suite à enquête publique. Cela nécessite 3 réunions plénières de la commission (validation du travail mené) et 2 à 4 séances de travail (élaboration du zonage à la parcelle).

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Michèle Monchovet pour siéger au sein de cette instance.

14 – QUESTIONS DIVERSES :

- **Charte graphique du Parc et ses déclinaisons : présentation de la proposition de l'agence retenue suite à l'audition du 9 novembre par le groupe de travail.**

Le 9 novembre dernier le groupe de travail stratégie de communication a auditionné 3 agences qui avaient été présélectionnées parmi 17 dossiers déposés.

Le groupe de travail a retenu la proposition d'Atelier Multiple, groupement de 3 graphistes dont la mandataire est installée à Roussillon.

Le groupe de travail a hésité avec une des deux autres agences mais leur proposition était très conceptuelle mais peu visuelle. Elle s'appuyait sur des pictogrammes et des univers.

La proposition d'Atelier multiple est présentée en séance. Elle est articulée autour de l'emblème du chirat, redessiné dans des lignes épurés sous une approche design (concept graphique) et s'appuie sur le fond iconographique existant au Parc.

La proposition comprend également une typographie (caractère contemporain), une gamme de couleurs vives et fraîches véhiculant un message positif. Le logo du Parc est proposé dans une version monochrome noire ou blanc.

Elles nous proposent un univers graphique cohérent, facilement identifiable, qui fonctionne sous tout type de support, contemporain, gai et frais.

Une proposition de déclinaison de la charte graphique sur des documents (Echo des Chirats, dossier documentaire, document interne), supports numériques (site internet, tablettes et smartphone, facebook) et objets dérivés figurait à l'appui de l'offre.

Les discussions entre les membres du Bureau ont porté sur les points suivants :

- marquer d'avantage l'effet 3D du « chirat »,
- faire attention au positionnement du logo pour qu'il soit toujours au même endroit (en bas à droite),
- garder la lisibilité du logo surtout si il n'existe que dans une version monochrome et plus vert et rouge (version institutionnelle).
- le cube véhicule-t-il l'image d'un Parc ?
- ne pas oublier le fonds de la communication (niveau de discours).

Daniel Dürr invite de nouveau les membres du Bureau à participer aux réunions du groupe de travail. La prochaine séance dont la date n'a pas encore été calée, sera consacrée à une rencontre avec l'agence pour travailler à partir de l'esquisse rendue à l'appui de l'offre.